



AUTOMNE 2018 - HIVER 2019

WWW.CARAVELLES.CA

Document d'inscription

AUTOMNE-HIVER 2018-2019

Une nouvelle saison va bientôt commencer ! Il est important de préciser que lors de chaque saison automnale, votre enfant gradue de catégorie (ex : Un joueur U-8 en été 2018, devient un U-9 en automne 2018).

Vous trouverez plus bas les informations pour les inscriptions, selon le groupe d'âge du joueur ou de la joueuse.

 **Attention ! Pour certains programmes offerts**, notre club doit respecter les dates limite d'inscription d'équipes fixées par les Ligues de la région. Ainsi, une pénalité de retard d'inscription de 30\$ s'appliquera à partir du 17 septembre 2018 pour toutes inscriptions dans ces programmes. Nous souhaitons ainsi vous sensibiliser sur l'importance de s'inscrire tôt dans ces programmes (nous voulons éviter la situation de ne pas inscrire d'équipe à la date limite d'inscription de la Ligue, pour se retrouver plus tard avec de nombreuses inscriptions qui nous auraient permis d'inscrire une équipe dans cette ligue).

Politique d'aide financière

Le club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy/Sillery s'est doté d'un programme de solidarité afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes, provenant de milieux défavorisés ou fragilisés, de s'inscrire et de participer à des activités de soccer organisées par le Club. L'aide financière offerte par le Fonds de solidarité sert à défrayer la totalité ou une partie des frais d'inscription du joueur auprès du Club (un paiement de 40\$ pour frais administratifs est requis). Pour plus d'informations, veuillez consulter la section Informations complémentaires du document d'inscription ou notre site internet, dans la section Club, Formulaire et politiques.

Nous vous informons que selon l'article 35.9.1 des « Règles de fonctionnement » de la Fédération de Soccer du Québec, le club est maître et responsable de l'utilisation de son effectif.

**Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.*

U-13 ; U-14 (nés en 2006; 2005)

2 programmes proposés

A) Ligue LSQM, programme niveau A et AA, 3 activités par semaine (2 en semaine, 1 en fin de semaine)

Aucune place n'est garantie lors de l'inscription. Le jeune doit satisfaire aux exigences des camps de sélection.

Les camps de sélection auront lieu entre le 31 août et le 8 septembre 2018 inclus.

*Consultez le site des Caravelles une semaine avant cette date pour le calendrier des camps de sélection (www.caravelles.ca)

Le joueur est sélectionné pour une année complète de septembre 2018 à août 2019 (maximum 36 joueurs sélectionnés réparties en 2 groupes évolutifs). Il n'y a plus de camp de sélection au printemps.

Activités :

- **Pratiques automne/hiver** : sur terrain synthétique extérieur et/ou au Stade Telus, Université Laval, et/ou en gymnase.
- **Matchs automne/hiver** : **En soccer à 7**, le samedi dans l'un des stades couverts de la région, les matchs auront lieu contre des équipes de la grande région de Québec (dernier match possible le 23 février 2019). **En soccer à 11**, sur quelques fins de semaine, matchs hors-concours contre des équipes de la région de Montréal (transport en bus assuré par le club et compris dans le prix).
- Pause de 6 semaines en décembre-janvier.

Pour plus d'informations sur ce programme, veuillez-vous reporter à la présentation suivante (format pdf) en cliquant sur ce lien :

<http://caravelles.ca/wp-content/uploads/2018/07/ANNUALISATION-AUTOMNE-2018-HIVER-2019.pdf>

Si vous avez des questions concernant ce programme, n'hésitez pas à contacter notre Directeur Technique (DT) au : directeurtechnique@caravelles.ca



Catégorie	Date de Naissance	Soirée des 2 pratiques	Prix régulier	Prix avec pénalité de retard à partir du 17 sept 2018
U-13 F	2006	Mercredi et vendredi	305 \$	335 \$
U-13 M	2006	Mardi et jeudi	305 \$	335 \$
U-14 M	2005	Mardi et jeudi	305 \$	335 \$

N.B : Le club n'a pas d'équipes U-14 F A et AA ; se reporter au document d'inscription pour les U-15 F.

Suite à la sélection de l'enfant :

Un frais supplémentaire de 145\$ sera à payer au bureau Caravelles avant le 01 décembre 2018.

Puis un frais de 240\$ sera à payer au bureau Caravelles avant le 01 mars 2019.

Si le montant complet de 385\$ n'est pas payé au 01 mars 2019, une pénalité de 30\$ s'ajoutera.

B) Ligue LSRQ, niveau Local, récréatif, match soccer à 7, 1 à 2 activités par semaine

Première activité : Semaine du 01 octobre 2018.

Fin : 10 mars 2018

(Pause à Noël, mais nous organiserons notre traditionnelle fête de Noël réunissant plus de 100 jeunes durant cette période.)

Contenu/Lieu:

- Pratique : **Si** l'entraîneur **et** les joueurs de l'équipe le demandent, possibilité de pratiquer en gymnase une fois par semaine.
- Matches (16) : Le dimanche dans l'un des stades couvert synthétique de la région. **Calendrier rédigé par la ligue (disponible 9 octobre 2018).**

Continuer de progresser : Le but est de permettre aux jeunes de garder le contact avec leur équipe estivale autour d'une activité saine, et de continuer leur progression en maintenant le contact avec le ballon.



Catégorie	Année de naissance	Prix régulier	Prix avec pénalité de retard, à partir du 17 sept 2018
U-13	2006	265 \$	295 \$
U-14	2005	265 \$	295 \$

Comment s'inscrire ?

Chaque joueur doit obligatoirement compléter une fiche d'inscription et ce, pour chaque saison. Si la personne à inscrire n'est pas répertoriée (c.à.d. première inscription à vie), **elle doit présenter sa carte d'assurance maladie (ou une photocopie) et une preuve de résidence* pour identification.**

En vertu de la politique de la Ville de Québec, un montant supplémentaire sera demandé pour les frais d'inscription pour les **non-résidents**.

Tout d'abord, lors de l'inscription de votre enfant, si vous n'êtes pas certain que le joueur est de niveau local, A ou AA, inscrivez-le en local (L), et cochez sur la fiche d'inscription la case de **demande de participation au camp de sélection** du compétitif. Si le joueur inscrit en local est retenu suite au camp du compétitif, vous devrez alors **payer le supplément de coût pour la saison hivernale avant le 1^{er} novembre 2018** pour qu'il puisse jouer (dans le cas inverse, nous vous rembourserons la différence).

Pour participer aux camps de sélection A et AA (débutent le 31 août), votre enfant doit être inscrit préalablement afin de faciliter l'organisation des camps et pour une question d'assurance. Afin de respecter les délais de traitement d'inscription (bien lire ci-dessous les différentes modalités d'inscription), nous vous recommandons fortement de vous inscrire en ligne. Si ce n'est pas le cas, faites votre inscription tôt.

À noter que chaque chèque sans provision entrainera des coûts supplémentaires de 20 \$.

**Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

En ligne @

À partir du 20 août 2018

Toute la **procédure** pour l'inscription en ligne est sur notre site internet, au www.caravelles.ca, section inscriptions.

Paiement par carte de crédit (Visa ou Master Card) obligatoire.



Le site de d'inscription/paiement en ligne n'est pas géré par les Caravelles mais bien par TSI Sports qui est imposé par la Fédération de soccer du Québec. Nous sommes conscients que le système n'est pas optimal mais cela est hors de notre contrôle.

L'inscription en ligne n'est pas possible :

- Pour les joueurs ayant évolué pour un autre club lors de votre dernière saison active

- Pour les non-résidents de la Ville de Québec
- Pour les joueurs suspendus par notre club ou tout autre club de la province
- Si un joueur a déjà joué dans un club mais qu'il ne le fait plus depuis 3 ans (dossier existant mais non-renouvelable en ligne)

Si **votre enfant a déjà évolué dans notre club** et que vous l'inscrivez en ligne, vous devrez obligatoirement l'inscrire dans le même niveau que la dernière saison auquel il a participé (local, A, AA). Vous pouvez ensuite nous écrire et le changement sera effectué. L'ajustement des coûts, si vous désirez changer de niveau ou si le club vous le propose, se fera **avant le 1^{er} novembre 2018 (17h), par chèque ou argent comptant.**

Pour **les nouveaux joueurs de soccer** (membre non répertorié, c.à.d. première inscription à vie), **le club se doit d'accepter l'inscription en ligne** (suite à l'enregistrement de celle-ci de votre part) avant que cette dernière soit officialisée. Tant que les deux conditions ici-bas ne sont pas remplies, **l'inscription n'est pas officielle.**

- Nous vérifierons en premier temps que le membre n'existe pas dans le système informatique de la province (pour ne pas créer de doublon, ce qui entraîne une pénalité au club). Il est important de savoir que tous les clubs de la province sont reliés, donc si **votre enfant a déjà joué ailleurs OU DANS NOTRE CLUB, il existe assurément dans le système.** Si vous ne le trouvez pas, c'est qu'il a possiblement été encodé avec une faute d'orthographe; donc avant de poursuivre, écrivez-nous pour que nous puissions corriger l'erreur. Ne créez pas de nouveau dossier svp, cela ne fera que retarder l'inscription.
- Deuxièmement, pour les **nouveaux membres**, vous devez **obligatoirement** nous poster ou nous scanner (par courriel à ecrire@caravelles.ca) une copie de la carte d'assurance maladie de l'inscrit et une preuve de résidence*, sans quoi, nous devrons refuser l'inscription.

Un **nouveau joueur** de soccer est automatiquement inscrit en local. Si l'unique option pour le joueur est pour lui de jouer en compétitif et qu'il ne désire pas jouer en local s'il n'est pas sélectionné, il doit venir s'inscrire au club en compétitif et être conscient que les frais de camp de sélection (20\$) ne seront pas remboursés.

Le club n'envoie pas de courriel de confirmation pour les inscriptions web. Il vous contactera **uniquement** si l'inscription web, pour une des raisons évoquées plus haut, n'est pas acceptée.

**Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

En personne

- Le **18 août 2018** au **stade Telus** de l'Université de Laval entre **9h00 et 12h00**. Paiement par chèque à l'ordre du **Club Caravelles daté du jour de l'inscription (nom de l'enfant sur le chèque)**, par visa ou master card ou en argent comptant.
- Lors de notre fête de fin de saison, qui aura lieu sur le terrain de Rochebelle 2, le **25 août 2018** de 12h à 15h. Paiement par chèque à l'ordre du **Club Caravelles daté du jour de l'inscription (nom de l'enfant sur le chèque)**, par visa ou master card ou en argent comptant.

- À partir du **4 septembre 2018**, à la réception du club du lundi au vendredi de 10 h à 17 h.
Paiement par chèque à l'ordre du **Club Caravelles daté du jour de l'inscription (nom de l'enfant sur le chèque)**, par visa ou master card ou en argent comptant.

* **Chaque chèque sans provision entraînera des coûts supplémentaires de 20 \$.**

***Possibilité de faire des paiements étalés jusqu'en novembre. Les chèques doivent être datés selon les dates suivantes : 20/09, 20/10 et 20/11.**

Par la poste

Nous faire parvenir au 930, avenue Roland-Beaudin, Québec (Québec), G1V 4H8, la fiche d'inscription avec une preuve de résidence* et une photocopie de la carte d'assurance maladie (si membre non répertorié, c.à.d. première inscription à vie), ainsi que le paiement par chèque à l'ordre du **Club Caravelles daté du jour de l'inscription** (merci d'indiquer le nom de votre enfant au bas du chèque). **Tout dossier incomplet sera mis en attente.**

Une confirmation vous sera envoyée par courriel, dans un délai de deux semaines suite à votre envoi postal. Il est très important de bien vérifier la réception du courriel, sinon, communiquez directement avec le club à ecrire@caravelles.ca. **Le seau de la poste fera foi de la date d'inscription.**

* **Chaque chèque sans provision entraînera des coûts supplémentaires de 20 \$.**

***Possibilité de faire des paiements étalés jusqu'en novembre. Les chèques doivent être datés selon les dates suivantes : 20/09, 20/10 et 20/11.**

**Exemple de preuve de résidence : copie du permis de conduire avec adresse valide du parent, copie de compte Hydro-Québec etc.*

Photo de passeport

Vérifiez sur le formulaire d'inscription si la notice PHOTO est indiquée à côté de la catégorie d'inscription (**U-9 à U-18 A et AA, Senior, O-35 et U-9 à U-18 LSRQ**). Si tel est le cas, c'est qu'une photo de passeport est demandée pour cette catégorie.

- Si un joueur ciblé dans les catégories PHOTO obligatoire effectue **sa première inscription** à un **club de soccer du Québec**, sa photo doit être prise*.
- Si un joueur ciblé dans les catégories PHOTO obligatoire jouait aux Caravelles ou ailleurs mais n'a jamais pris de photo, cette dernière doit être prise*.

- Pour les inscrits possédant déjà un passeport (photo) au Club Caravelles (Été 2017 et plus) ou ailleurs, veuillez consulter la liste des joueurs qui doivent prendre une nouvelle photo de passeport sur notre site internet, au www.caravelles.ca, à partir du 4 septembre 2018.
- Pour les inscrits possédant déjà un passeport à l'été 2018, le même sera récupéré par le club pour la saison hivernale.

À noter que le club Caravelles exige, que tout joueur inscrit dans la catégorie U-9 et plus doit obligatoirement prendre sa photo (selon les indications plus haut, selon le niveau). Le club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery se déresponsabilise pour tout passeport qui ne sera pas prêt pour une photo non-prise.

La photo de passeport doit être envoyée par courriel à l'adresse ecrire@caravelles.ca (photo du visage sur fond blanc). Le club peut refuser la photo si elle ne convient pas aux standards. La date limite est le 8 octobre 2018.

Habit d'équipe

Lorsqu'un joueur s'inscrit, il accepte de se conformer à la règle du port de la tenue du club. Un **gilet de match sera prêté** pour la saison automne-hiver, et devra être obligatoirement restitué à son entraîneur à la fin de celle-ci. En cas de non-restitution, le joueur sera automatiquement suspendu au niveau provincial.

Les chandails de match doivent être lavés à la machine à l'envers, et portés uniquement pour les parties (sauf pour les Novices).

Chaque joueur doit se prévaloir de souliers à crampons et protège-tibia. De plus, voici le reste de l'équipement demandé pour chaque catégorie d'âge :

Équipes U-11 à U-18 (LSRQ) : Bas et shorts officiels verts de match (obligatoire) + Gilet de match du club

Équipes U-9 à U-18 (A et AA), Senior et O-35 : Bas et shorts officiels verts de match (obligatoire) + Gilet de match du club

Vous pouvez acheter les shorts et bas officiels de match ainsi que tout autre matériel nécessaire chez Influence Sport au 5175-1 Boulevard de l'Ormière ou en ligne au <http://influencesport.com/categorie-produit/articles-promotionnels-caravelles/> ; **pour les catégories concernées, les bas et shorts officiels sont obligatoires.** Un joueur qui ne respecte pas cette règle se verra refuser la participation aux matchs. Le matériel n'est pas en vente au club.

Rabais familial 40 \$ et + :

Rabais Familial : À partir de l'inscription du troisième **enfant** d'une même famille résidant à la même adresse de **18 ans et moins** (les 3 enfants inscrits en même temps). Rabais s'appliquant sur le coût total des inscriptions d'une famille.

3 ^{ème} enfant	40\$ de rabais au total
4 ^{ème} enfant	80\$ de rabais au total
5 ^{ème} enfant	120\$ de rabais au total
6 ^{ème} enfant	160\$ de rabais au total

Si vous procédez à l'inscription par internet, vous pouvez bénéficier du rabais. Il suffit de payer la totalité et de nous écrire à ecrire@caravelles.ca dans les 48h suivant l'inscription pour obtenir le rabais. Nous effectuerons un remboursement du montant directement sur votre carte de crédit.

Communications

Afin de rester informé des activités du club, nous vous suggérons fortement de vous inscrire aux nouvelles de notre site internet ainsi que d'aimer notre page Facebook.

<http://caravelles.ca/> 

<https://www.facebook.com/soccercaravelles> 

Nos informations sont transmises via notre site internet, ou par courriel. La Fédération de Soccer du Québec (FSQ) reconnaît le courrier électronique comme document officiel de correspondance. Il est donc **obligatoire** de fournir une adresse courriel **valide et lisible** lors de votre inscription.

Informations complémentaires

- **Politique de remboursement :**

Informations disponibles au : www.caravelles.ca section Club, formulaire et politiques.

- **Politique d'aide financière :**

Nous avons un programme d'aide financière pour les familles défavorisées, vous trouverez toutes les informations via le lien :

<http://caravelles.ca/notre-club/formulaires-politiques/>

- **Lunette de sport obligatoire**

Pour les joueurs et joueuses qui doivent porter des lunettes de vue sous prescription, uniquement.

La fédération de soccer du Québec rend obligatoire le port des lunettes de sport dès la saison hiver 2015-2016 et ce, pour tous les joueurs qui participeront à des activités dans la Ligue de soccer élite, la Ligue de développement, la Ligue de soccer Québec Métro et

la LSRQ (joueurs U-8 et plus). Les arbitres vérifieront dorénavant les lunettes des joueurs afin que le règlement soit appliqué (obligation émise par la compagnie d'assurance). Seules les lunettes de sport sont acceptées et seulement si elles ne représentent aucun danger tant pour le joueur qui les portent que pour les autres joueurs.



Un joueur ou une joueuse désirant porter out de même ses lunettes correctrices peut jouer en portant une lunette de protection par-dessus les lunettes correctrices. Le plastique doit être incassable et la monture doit être entièrement recouverte et attachée.

Un billet certifié d'un opticien au nom du joueur peut également être montré à l'arbitre avant chaque match. Ce billet doit certifier que le verre des lunettes est incassable.

- **Budget d'équipe**

Aucune participation au budget de l'équipe (tournois ou autres activités) ne pourra être demandée au club. Ceci est la responsabilité de chaque équipe. Les transports en bus sont à la charge des équipes.

- **Bénévoles**

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous aider pour les activités spéciales, les journées d'ouverture et de fermeture, pour le Festival etc. Cette aide est indispensable et nécessaire au bon fonctionnement du Club. Peu importe le nombre d'heures qu'il vous est possible de donner, contactez-nous au ecire@caravelles.ca pour y laisser votre nom et nous vous contacterons pour plus de détails. Merci en avance !

- **U-05, U-06... O-35, qu'est que ça signifie? ???**

Le "U" et le "O" viennent des mots **Under** et **Over**. C'est la dénomination officielle de la [FIFA](#) (Fédération Internationale Football Association) pour catégoriser les joueurs de soccer selon leur âge au cours de l'année civile. La catégorie **U-05** signifie donc 5 ans et moins à partir du premier janvier. La catégorie **O-35** signifie 35 ans et plus au cours de l'année courante.

- **Prévention des commotions cérébrales**

Nous vous invitons à consulter la section réservée à la prévention des commotions cérébrales sur notre site internet dans la section entraîneur, conseils santé.

- **Reçus pour impôts**

Les reçus seront disponibles, pour la saison été 2018 ainsi que la saison Automne-Hiver 2018-2019 sur notre site web dès la mi-janvier 2019. Cette démarche est la même depuis plusieurs années au Club Caravelles. À noter que pour les gens inscrits au

programme annuel, le montant total payé sera réparti sur les années d'imposition 2018 et 2019.

CAISSE DESJARDINS DE SAINTE-FOY

Commanditaire principal du Club de Soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery



Faire parvenir votre fiche d'inscription et les documents demandés au :

Club de soccer des Caravelles de Sainte-Foy – Sillery

930 Avenue Roland-Beaudin

Québec (Québec) G1V 4H8

Le seau de la poste fera foi de la date d'inscription